

Le petit Cambonnais

Journal municipal

Juillet 2010

Edito

Je suis d'origine citadine.

Je suis née et j'ai grandi dans plusieurs métropoles. Mes parents, qui n'étaient pas de grands sportifs, mais qui avaient des idées arrêtées sur l'éducation, et en particulier sur les bienfaits de la nature pour les enfants, nous entassaient, mes trois frères et moi, dans la voiture et nous faisons des dizaines de kilomètres pour quitter la ville et aller marcher en forêt.

Finally, il doit toujours rester quelque chose de l'éducation parentale (ça va rassurer quelques jeunes parents !). Le goût de la marche m'est resté. Et le Tarn est particulièrement propice aux randonnées, avec des paysages magnifiques et variés, à notre porte. C'est pourquoi j'ai choisi de porter la compétence « sentiers de randonnée » pour l'agglomération.

Ce fut un choix de cœur, mais c'est devenu un véritable élément fédérateur de l'agglomération. Tous les élus de mon groupe de travail se sont jetés sur le sujet avec ardeur. Pourquoi ? La randonnée en elle-même porte des valeurs fédératrices : le marcheur est libre, ça ne lui coûte rien (égalité), et en Albigeois, nous allons à la rencontre de nos voisins (vous devinez la suite). Cerise sur le gâteau, la marche fait du bien au corps et à l'esprit.

Portés par un enthousiasme ravageur, les élus des communes de Terssac, Dénat, Labastide Dénat et Castelnau de Lévis ont marché, travaillé... Ils ont, grâce au travail considérable d'Hélène Volebele, stagiaire à l'agglomération sur les sentiers de randonnée, rendu possible l'ouverture cet été de sentiers sur leurs communes. Vous serez informés des nouveaux sentiers par des dépliants en mairie. Vous découvrirez la « demoiselle » à Terssac, la ravissante cité de Dénat, le chemin « des treize vents » ou « des panoramas » de Labastide Dénat et la ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) de Castelnau. D'autres élus talonnent : Le Séquestre, Carlus, Arthès et Marssac portent des projets qui prennent plus de temps, car ils doivent obtenir des conventions de passage.

Car le vrai défi est là : autant pour le promeneur un sentier semble naturel, autant pour l'élu, qui doit négocier parfois des passages dans les domaines privés, ce sentier est un chemin de croix (à l'exception de Dénat qui a eu l'intelligence de préserver tous ses chemins ruraux).

A Cambon, nous avons un petit chemin de randonnée répertorié à l'agglomération depuis cinq ans. Il a pu voir le jour grâce à la volonté sans faille de Sébastien Rayssac; mais ce fut vraiment une question de volonté, car la quasi-totalité des chemins ruraux de la commune ont été vendus à des propriétaires privés.

Alors à défaut de vraie randonnée sur Cambon, nous allons installer cet été un parcours de santé dans le bois de la Dèvèze. Profitez de cet été pour faire du sport à l'ombre à Cambon, et allez découvrir en marchant nos communes voisines de l'agglomération !



Conseils municipaux	2
Ecole	3
Secrétariat de mairie	3
La vie du CCO	3
Conseil municipal jeunes	3
Les transports	4
Containers	4
Défibrillateur	4
Parcours de santé	4
Patrimoine	5
Visite du député	5
La vie à Cambon	6





Séance du 28 Avril 2010

➤ **Recrutement agent de service**

Suite à la fin du contrat avenir de Nicole Maurel, un recrutement a été lancé auprès de Pôle Emploi. Bernadette Vernier a obtenu un poste d'agent d'entretien pour une durée de 8 mois à 26 h /semaine.

➤ **Délégué sécurité**

Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, il est donné une délégation concernant la sécurité à René Bandet, conseiller municipal.

➤ **Habilitation électrique**

Jean-Marie Cavailles, agent technique titulaire va suivre une formation à l'habilitation électrique. Cette formation de deux jours se déroulera au centre de formation COUZI à Cambon.

➤ **Plan communal de sauvegarde**

La loi n°2004-811 du 13 Août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile et le décret N°2005-1156 du 13 septembre 2005 rendent obligatoire pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Martine Alran-Rey et René Bandet présentent au Conseil le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document très exhaustif organise et formalise les obligations de la municipalité et des services municipaux en matière d'information préventive et de gestion d'un sinistre: diffusion des recommandations de comportements, alerte des populations, soutien des sinistrés et appui aux services de secours. Véritable outil opérationnel à la disposition du Maire pour l'exercice de son pouvoir de police, le PCS lui permet d'assumer son rôle de directeur des opérations de secours pour les opérations courantes et lors de la gestion d'un évènement majeur (tempête, inondations...).

➤ **Présentation du SCoT (schéma de cohérence territorial)**

Monsieur Gérard Poujade, Président du Syndicat mixte du Scot du Grand Albigeois, ainsi que Lise Oberti chargée de mission, ont rendu compte au conseil de l'avancement des documents du SCoT.

Le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) du SCoT a été validé en juillet 2009. Il vise à lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité, permettre une évolution démographique dynamique favorisant la densification...

Une fois le SCoT approuvé, les documents d'urbanisme communaux devront être compatibles avec les grandes orientations d'aménagement préconisées dans le SCoT.

Séance du 27 Mai 2010

➤ **Changement de gérance de la brasserie.**

Un nouveau bail commercial est consenti entre la commune et Denis Devlaminck, nouveau gérant du restaurant. Il pourra utiliser et exploiter la licence IV.

➤ **Subvention coopérative scolaire**

Le personnel du CLAE a été sollicité pour accompagner les élèves du cycle 3 lors de leur voyage scolaire. Attribution par la mairie d'une aide de 100 € par personnel accompagnateur du CLAE.

Le montant total de la subvention s'élève à 200 €.

➤ **Transfert de la compétence assainissement à la C2A :**

Clôture du budget annexe de l'assainissement. Transfert à la C2A du résultat de la section de fonctionnement et du solde d'exécution de la section d'investissement.

➤ **SDET (syndicat départemental d'électrification territorial)**

Le conseil approuve la modification des statuts relativement à l'extension des compétences du SDET en matière de « communications électroniques ».

➤ **PLU**

Point sur l'avancement du PLU et plus particulièrement sur l'étude commandée au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) concernant l'aménagement du centre bourg.

➤ **Parcours de santé**

Après étude des devis présentés par René Bandet, le choix s'est porté sur un parcours de 9 modules qui seront mis en place dans le bois de la Dèvèze.

➤ **Fête de la musique**

Organisation de la manifestation qui aura lieu le dimanche 20 juin.

➤ **Ecole**

Suite à l'annonce d'une fermeture de classe, un questionnaire a été envoyé pour recenser les futurs écoliers cambonnais.

En parallèle un courrier de soutien de la mairie sera envoyé à l'inspection académique.

➤ **Projet RAM (Réseau d'Assistants Maternelles)**

Céline Delpech, conseillère municipale a assisté à la première réunion qui a eu lieu le 12 mai à Saint-Juéry. Une phase de collecte de données démographiques est lancée auprès des communes.

Les prochains conseils municipaux se dérouleront à 20h30 dans la salle des conseils les :

4 Août 2010
16 Septembre 2010



Le couperet est tombé : il y aura un poste d'instituteur supprimé à la rentrée 2010.

Pour la première fois, l'inspecteur a décidé de ne pas prendre en compte les inscriptions d'enfants de moins de 3 ans. La directrice a ainsi comptabilisé 237 enfants inscrits pour la rentrée (plus 11 tout-petits). **La suppression de ce poste conduit mathématiquement à une augmentation sérieuse du nombre d'élèves par classe** l'année prochaine.



Les élèves seront donc plus de 26 dans des salles parfois non adaptées à l'accueil d'un tel nombre. Soucieuse de préserver une certaine qualité d'enseignement, l'équipe pédagogique a choisi de maintenir les décroissements afin de travailler en petit groupe. La décision de ne plus accepter les enfants de deux ans est devenue un préalable associé à ce choix. Toutefois, l'inspecteur a promis de venir vérifier le comptage à la rentrée et de rétablir le poste en cas de nouvelles inscriptions pendant l'été. Nous remercions les parents des écoliers susceptibles de faire leur rentrée scolaire à l'école de Cambon en septembre 2010 de se manifester dans les meilleurs délais.



Depuis un mois, la secrétaire aux associations, Virginie Frayssinet, est mise à la disposition partielle de l'agglomération.

Il nous a paru intéressant d'effectuer ce transfert : son activité à la mairie de Cambon, le secrétariat aux associations, bien qu'utile et nécessaire, ne justifie pas un poste à plein temps.

Désormais, Virginie travaille trois après-midis par semaine au service de l'éclairage public, pour une mission spécifique de mise à jour de leurs données dans le système informatique de l'agglomération, besoin immédiat et urgent.

Par la suite, elle travaillera dans divers services de l'agglomération, ce qui lui permettra également de recevoir une formation permanente dans un établissement public structuré.

Elle reste à la disposition des associations de Cambon tous les matins et le vendredi après-midi. Les associations qui souhaitent son intervention ou sa présence à une réunion le soir continueront à bénéficier de son assistance.

LA VIE DU CCO

Même les meilleures choses ont une fin...

C'est avec une pointe d'émotion que nous avons récemment appris, à l'occasion de l'assemblée générale du *Cambon Cunac Olympique*, le prochain départ de Jackie, Michel et Béatrice Lasserre.

Il y a quinze ans ces Cambonnais passionnés de rugby s'investissaient sans compter dans la vie du club ; donnant de leur temps libre, assurant d'une manière indéfectible l'intendance, le secrétariat et la subsistance de toute une équipe.

Ce qui, au départ, ne devait être qu'une simple préparation de repas s'est transformée, au fil des saisons, en un véritable accompagnement de tous les jours avec lavage des maillots, repassage, achat des denrées alimentaires, tenue du club house, cuisine, vaisselle, administration, papiers, déplacements...

Aujourd'hui, après quinze saisons de dévouement et de « supportage » sans faillir de notre équipe de rugby, ces *piliers* du CCO s'accordent une pause bien méritée.

Tous les Cambonnais, les Cunacois et les amoureux du XV se joignent à nous pour tirer un très large coup de chapeau à cette famille qui a toujours su s'investir pour la collectivité.

Un exemple à suivre pour la jeunesse désireuse de prendre la relève. Qu'on se le dise...

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Les jeunes conseillers municipaux se sont régulièrement réunis au cours de l'année, en présence de Laurianne Rabaud (enseignante) et d'élus cambonnais.

Un bilan très positif pour cette première année de mandat : organisation du carnaval, visite de la caserne des pompiers d'Albi qui a permis de proposer un stand «pompiers» à la fête de l'école, pique-nique de fin d'année au stade etc... Nous tenons à remercier tout particulièrement les différents parents et adultes encadrants qui ont permis aux enfants de participer assidûment aux réunions et aux activités.

Nous leur souhaitons de bonnes vacances et rendez-vous en septembre prochain pour la deuxième année de mandat.





TRANSPORTS

Réseau de transport urbain de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.



Du 5 juillet au 29 août le bus **Boulevard Andrieu/Cambon/Cunac/St Juéry** ne passera à Cambon qu'à la demande des utilisateurs.

Pour toute réservation de transport veuillez téléphoner *avant 17h la veille du transport souhaité.*

N° tel TAD (transport à la demande) : **05 63 48 05 44**

Infos, horaires et plans sur : www.grand-albigeois.fr rubrique transports

CONTAINERS

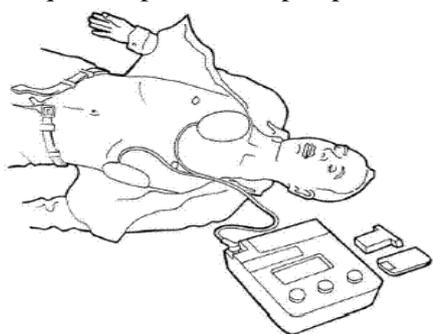
Tous les containers à verre de la commune ont été renouvelés par l'agglomération et deux ont été déplacés. Celui situé **côte de Lanel** était sujet à des dépôts sauvages : pour tenter de dissuader les indécents, il a été déplacé au fond du chemin des pigeonniers ZA les Combettes.

Celui de **Grèzes** a été déplacé de quelques mètres pour que le camion qui ramasse le verre ne soit pas gêné par la ligne électrique.

Le conteneur de **la Fourestole** est resté à sa place pour l'instant : nous réfléchissons à une réhabilitation de l'îlot central pour le rendre moins voyant.

Nous nous mettons sur les rangs pour 2011 pour prévoir un multi-flux enterré au centre bourg.

Il s'intégrerait ainsi dans le projet de réaménagement de la place et serait en priorité utilisé par les commerces, école, crèche, brasserie ... et permettrait d'éviter les nombreux conteneurs à roulette qui sont présents un peu partout.



DEFIBRILLATEUR

Cambon a fait l'acquisition d'un défibrillateur semi-automatique.

L'ancien médecin colonel des sapeurs pompiers Omar Moussa est à l'origine de cette idée d'implantation d'un défibrillateur sur la commune. Il est la personne la plus à même de parler de son utilisation et des services que ce matériel peut apporter à chacun d'entre nous.

Cet appareil a pour mission de sauver des vies humaines.

Il est destiné à «des morts apparents» qui s'écroulent après un effort, victimes de l'infarctus du myocarde.

C'est ainsi que trois réunions d'information et de présentation se sont déroulées dans une salle de la mairie afin d'expliquer son fonctionnement.

Elles ont regroupé une soixantaine de participants qui ont été formés à l'utilisation de l'appareil. Une démonstration pratique d'utilisation du défibrillateur s'est déroulée sur un mannequin gonflable. Chaque participant a pu effectuer les premiers gestes à accomplir en cas d'incident.

L'état physique du malade par la suite est conditionné par la rapidité de mise en œuvre de l'appareil. L'appel aux services d'urgence, pompiers ou SAMU reste obligatoire.

Le défibrillateur sera installé sur le mur de la salle polyvalente, côté tennis, ceci afin de rendre son utilisation plus aisée. Se pose alors la question du vandalisme qui peut mettre la vie des autres en péril dans ce cas précis. Pour éviter cela un panneau sera apposé à proximité de l'appareil afin d'attirer l'attention de tous sur les conséquences éventuelles d'une dégradation. Espérons que l'appel sera entendu

Rappelons pour conclure que plus de 1 000 personnes sont victimes chaque année d'incidents cardiaques. L'installation d'un défibrillateur à Cambon va permettre de contribuer à la prévention de ce risque.

PARCOURS DE SANTÉ

Depuis sa mise à disposition du public, des promeneurs, de plus en plus nombreux, viennent emprunter les sentiers du bois de la Dèvèze.

Aujourd'hui, l'aménagement de cet espace vert se poursuit avec **l'ouverture prochaine d'un nouveau cheminement et la mise en place d'un parcours de santé de neuf éléments** composé des modules les plus usités, répartis sur une boucle d'environ 800 mètres dont le tracé est en cours de réalisation.

La livraison du matériel aura lieu début juillet, ce qui laissera assez de temps pour dégager et finaliser le tracé du sentier le long duquel s'établiront les stations. L'implantation des stations se fera cet été.

Nous attirons l'attention de tous les utilisateurs sur le fait que **les véhicules motorisés sont INTERDITS dans le bois**, et comptons sur votre compréhension.

Nous avons également été très attentifs à la demande des adolescents qui souhaitaient depuis longtemps disposer d'un panier de basket.

Aussi avons-nous le plaisir de leur annoncer la toute prochaine mise en place, à proximité du stade, d'un panneau de basket de taille et de hauteur réglementaires, avec lequel ils auront tout loisir de s'entraîner.



PATRIMOINE

Chaque hameau de Cambon d'Albi s'est développé autour d'un point d'eau.

Celui de la Lauzié s'appelle la « Foun ».

Depuis plusieurs dizaines d'années déjà, la voûte de la fontaine s'était effondrée sur son bassin et ne ressemblait plus qu'à un tas de pierres au milieu d'une parcelle de terre abandonnée en haut de la côte du Croup.

Sur une initiative de Yves Lasserre avec l'aide de son frère Michel Lasserre, Francis Cavallès et Laurent Alberici, motivés par un devoir de mémoire vis-à-vis des anciens et par des souvenirs d'enfance, cet ancien patus* cédé à la commune par ses propriétaires est en cours de restauration.

Cette fontaine parle de l'époque où l'on allait à la « foun » pour boire son eau, pour remplir des seaux, pour laver son linge dans le bassin situé en dessous ou arroser son jardin potager. C'était le lieu de rencontre de la Lauzié, c'est pourquoi ils ont décidé de lui redonner vie.

La commune finance les matériaux mais cette restauration est avant tout une histoire qui se raconte en ce moment grâce à la volonté de ces 4 habitants (nostalgiques), se réunissant régulièrement autour de ce projet commun, comme auraient pu le faire nos parents ou grands-parents.

Chacun a trouvé sa place dans cette association improvisée de bâtisseurs de fontaine, dans laquelle ils prennent plaisir à se retrouver pour nettoyer les lieux, reconstruire les murs ou chercher des schistes et galets dans des vieux clapiers abandonnés.

Elle a le pouvoir de faire vivre des moments hors du temps accentués par des discussions naturellement ponctuées de quelques mots de patois.

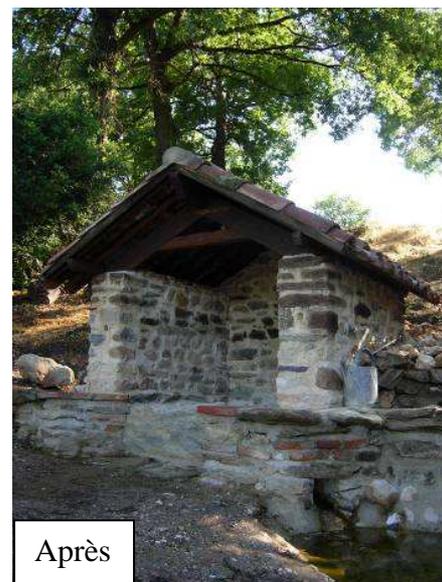
Ces journées sont rythmées par la visite des familles et voisins et tous ensemble, ils se réapproprient ce lieu et discutent de l'avancée des travaux autour d'un verre peut-être d'eau de source un jour prochain.

Enfin la « foun » commence à ressembler à quelque chose...

Après plusieurs mois, on distingue aujourd'hui son bassin, sa charpente et depuis peu son toit.



Avant



Après

* PATUS : En droit français, le **patus** (aussi appelé **pate** ou **patec** ou encore **regale**, voire **relargue** en Provence) est une ancienne notion désignant un ensemble de biens indivisibles, destinés à un usage commun. Le terme vient probablement de la fonction de ces biens, qui étaient à l'origine, dans un hameau, l'espace autour des maisons où s'ébattait la basse-cour, les passages communs pour les animaux d'élevage des différents fermiers, ainsi que diverses installations partagées comme l'abreuvoir. Il se distingue notamment d'une cour par le fait que cette dernière est partie intégrante de l'espace privé et de l'architecture d'une habitation.

Depuis le XIII^e siècle au moins, le patus faisait partie intégrante du lot attribué à un fermier par le seigneur, sans pouvoir ni être modifié, ni en être retiré. Ce lot comprenait généralement aussi l'*hortus*, parcelle dédiée au potager. Au XVIII^e siècle, on voit également apparaître le mot « *patus* » dans l'acception de pièce fermée par quatre murs et à ciel ouvert, mais il semble s'agir là d'un homonyme.

Plus de photos,
plus d'infos
sur le site de la mairie
www.cambondalbi.fr

VISITE DU DÉPUTÉ

Le 15 avril 2010, notre député Jacques Valax, accompagné par notre conseiller général, Jean-Paul Raynaud, est venu à la rencontre du conseil municipal.

Il nous a rendu compte de son travail parlementaire à l'Assemblée Nationale.

Particulièrement remontés contre le redécoupage électoral du Tarn, ils ont expliqué aux élus cambonnais les changements prévus par la réforme territoriale.

L'annonce de la prochaine fermeture d'une classe à l'école de Cambon a été évoquée. Le conseil municipal leur a demandé d'être attentifs aux suites données à cette décision auprès de l'Inspection Académique.



Prévention des incendies

Rappel de l'arrêté préfectoral relatif à la prévention des incendies en date du 22/02/99.

- pendant la période du 15/05 au 15/10, il est interdit aux propriétaires d'allumer des feux,
- interdiction identique pour l'incinération de végétaux coupés ou de végétaux sur pied,
- les barbecues sont soumis au débroussaillage obligatoire de 50 m autour des installations.

Travaux de jardinage

Selon l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2000, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants sont autorisés :

Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 20h

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 20h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Fête de la musique

Le dimanche 20 juin, différentes formations musicales se sont produites à Cambon.

Cette fin d'après-midi a permis au public cambonnais de découvrir et d'apprécier des styles musicaux variés.

Nous remercions les artistes : la chorale « Ensolmineur » de Carmaux, le groupe instrumental traditionnel de Cambon et le groupe de rock « Cocktail » de Castres.



Sécurité et départ

en vacances

Les périodes de vacances, les absences de longues durées, représentent des périodes propices aux cambriolages. Vous pouvez signaler toute longue absence à la gendarmerie de Villefranche d'Albigeois pour inclure votre domicile dans les rondes de leurs services. Pour aviser la gendarmerie vous pouvez remplir un coupon disponible en mairie ou téléphoner directement à la gendarmerie au 05.63.79.26.15.



Incivilités au cimetière

La municipalité est solidaire de la colère des familles qui voient les jardinières sur les tombes dégradées par des personnes sans scrupules.

Merci de respecter la douleur des cambonnais qui ont perdu un être cher.

Vandalisme

Un acte grave a été commis : le puits de la commune, qui permet à Laure (Fol'lie des herbes) d'arroser ses cultures, a été souillé par un produit chimique le 24 juin.

C'est un acte criminel qui rend impossible l'arrosage des cultures biologiques. Ce fut le coup de grâce pour Laure. Elle nous a annoncé qu'elle arrête son activité. Le conseil est indigné par cet acte malveillant et la mairie a porté plainte contre X.

Info canicule

Dans le cadre du plan départemental de gestion de la canicule, le Préfet du Tarn rappelle les points suivants :

si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de la mairie. En cas de déclenchement de l'alerte par le Préfet, ce registre permettra l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux. Vous pouvez consulter la météo sur le site internet de la mairie : www.cambondalbi.fr ou composer le 0 800 06 66 66 (appel gratuit).

Cérémonie du 8 mai

Le dimanche 9 mai Cambon a honoré deux Anciens Combattants de la Guerre 1939-1945.

Madame le maire était entourée de plusieurs membres du Conseil Municipal, de Flora Nunes, Maire du Conseil Municipal des Jeunes et d'une petite foule de Cambonnais.

Le Médecin Colonel (CR) Omar Moussa a rappelé l'état des faits de deux Anciens Combattants : Pierre Bertrand et Noël Grand. Madame le Maire leur a remis, au nom du ministre Hubert Falco, le Diplôme d'Honneur d'Anciens Combattants de l'Armée Française.



Stade de rugby

C'est avec l'aide de Jean-Marc Fages (président du CCO) que le terrain de rugby a été entièrement refait. L'herbe a été arrachée, le terrain aplani puis ressemé.

Les rugbyens devront attendre que la pelouse ait suffisamment poussée, avant de pouvoir fouler le nouveau terrain.



Horaires mairie

Pendant les mois de juillet et août, la mairie sera fermée les samedis matin.

Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie - Tél. 05 63 53 00 00 - Fax. 05 63 53 03 56 - Email. : mairie.de.cambon@wanadoo.fr

Site Internet : www.cambondalbi.fr

Directeur de la publication : Sarah Laurens - Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : Juillet 2010 - Tirage : 760 exemplaires



Papier recyclé